

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: K-Othrine Insect Poeder/Poudre

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: 286/17/L-M00-000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: LU-0018060-0002

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

K-Othrine Insect Poeder/Poudre
Fastion Insect Poeder-Poudre

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Bayer CropScience SA-NV
	Adresse	J.E. Mommaertslaan 14 1831 Diegem (Machelen) Belgique
Numéro de l'autorisation	286/17/L-M00-000 1-1	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	LU-0018060-0002	
Date de l'autorisation	22/03/2018	
Date d'expiration de l'autorisation	07/09/2027	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Bayer S.A.S., Division Crop Science, Business Unit Environmental Science
Adresse du fabricant	16 rue Jean-Marie Leclair CS 90106 69266 Lyon Cedex 09 France
Emplacement des sites de fabrication	Bayer CropScience S.L., Quart de Poblet, Avda. Comarques del País Valencià 267 E-46930 Quart de Poblet, Valencia Espagne
	SBM Formulation, ZI Avenue Jean Foucault CS621 34535 Béziers France
	Bayer Türk Kimya San. Ltd. Sti., Bayer CropScience, Baris Mahallesi, Anibal Caddesi No.1 TR 41410 Gebze Turquie
	Bayer S.A.S. Division Crop Science, 1 avenue Edouard Herriot - Limas - BP 442 69656 Villefranche-sur-Saône France
	Bayer AG, Industriepark Höchst (Gebäude K 607) 65926 Frankfurt Allemagne
	IMPERIAL Chemical Logistics GmbH, Niederlassung Wolfenbüttel, Wendessener Strasse 11c 38300 Wolfenbüttel Allemagne
	Phyteurop S.A., ZI de la Grande Champagne 49260 Montreuil-Bellay France
	Schirm GmbH, Dieselstraße 8 85107 Baar-Ebenhausen Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	24 - Deltaméthrine
Nom du fabricant	Bayer AG
Adresse du fabricant	Alfred-Nobel-Strasse 50 40789 Monheim am Rhein Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Vapi Pvt. Ltd, Plot No. 306/3, II phase 396195 GIDC, Vapi Inde

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Deltaméthrine	(S)-a-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	0,05

2.2. Type de formulation

DP - Poudre pour poudrage

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Tenir hors de portée des enfants.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu dans un centre de recyclage.

Éliminer le récipient dans un centre de recyclage.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Pour l'élimination et le contrôle des fourmis (ouvrières et fourmilières) en extérieur (grand public)

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Insecticide.
Pour l'élimination et le contrôle des fourmis, à l'exclusion des fourmis tropicales.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Lasius niger*
Nom commun: Fourmi noire des jardins
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Nom scientifique: --
Nom commun: Fourmis
Stade de développement: Adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation	Extérieur Aux alentours des bâtiments.
Méthode(s) d'application	Saupoudrage - Pour appliquer le produit, renverser le flacon 3 fois afin d'obtenir la dose souhaité (2 g). Ne pas presser le flacon.
Taux et fréquences d'application	2 g de produit par fourmilière (équivalent à 3 applications, soit 3 renversements du flacon). - / - Si les fourmis n'ont pas disparu au bout de 2 ou 3 semaines, répéter une fois l'application.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Flacon en plastique (PE-HD), jusqu'à 400 g. Flacon avec sécurité enfant et plaque de dispersion.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Saupoudrer directement à l'entrée de la fourmilière et/ou dans les fissures et crevasses où des fourmis sont visibles. Si des fourmis sortent par plusieurs ouvertures, il est important de les traiter toutes en saupoudrant de manière homogène un maximum de 2 g de produit (soit 3 renversements du flacon) dans chaque entrée de la fourmilière.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Pour l'élimination et le contrôle directs et rapides des insectes rampants et cloportes dans de petits espaces confinés et protégés aux alentours des bâtiments (grand public).

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticide
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Lepismatidae: Nom commun: Poissons d'argent Stade de développement: Adultes et juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Porcellionidae: Nom commun: Cloportes Stade de développement: Adultes et juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Blattodea: Nom commun: Blattes Stade de développement: Adultes et juvéniles</p> <p>Nom scientifique: -- Nom commun: Insectes rampants Stade de développement: Adultes et juvéniles</p>
Domaine d'utilisation	<p>Extérieur</p> <p>Aux alentours des bâtiments. Dans des petits espaces confinés et protégés (par ex. sous les pots de fleurs, les planchers, les outils de jardin etc.).</p>
Méthode(s) d'application	<p>Saupoudrage - Pour appliquer le produit, renverser le flacon . Ne pas presser le flacon.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Maximum 4 g de produit par zone infestée. Poudre : 2 g pour 100 cm² (équivalent à 3 applications, soit 3 renversements du flacon). - / -</p> <p>Une deuxième application peut avoir lieu au plus tôt 1 mois après la première. Un effet résiduel persistera jusqu'à 6 semaines. Cet effet résiduel dépend cependant de la nature de la surface traitée.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Flacon, plastique : PE-HD, jusqu'à 400 g. Flacon avec sécurité enfant et plaque de dispersion.</p>

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Saupoudrer 2 g de produit pour 100 cm² dans les zones d'habitat des insectes (équivalent à 3 applications, soit 3 renversements du flacon).

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

/

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

/

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

/

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

/

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Il convient de faire appel à une société d'extermination professionnelle si l'infestation d'insectes est importante et étendue et/ou si les insectes sont dangereux.

Si le produit n'est pas utilisé conformément aux instructions de l'étiquette, les insectes risquent de développer une résistance (le produit perdra en efficacité). Contactez un professionnel si l'infestation persiste.

5.2. Mesures de gestion des risques

Le produit doit être appliqué de manière à éviter tout contact avec les enfants, les animaux domestiques et les denrées alimentaires. Ne pas appliquer le produit au pied ou à proximité de plantes comestibles ou dans les zones où poussent des plantes comestibles.

Éloigner les enfants et les animaux pendant l'application et leur interdire l'accès aux zones traitées.

Après l'application, laver les mains et nettoyer les parties de votre peau qui ont été exposées.

Ne pas appliquer le produit si de la pluie est annoncée dans les prochaines 24 heures.

Lorsque le produit est utilisé autour de bâtiments, ne pas appliquer à proximité des drainages. Si la zone traitée est raccordée à une installation de récupération de l'eau pluviale ou aux égouts, appliquer uniquement le produit à des endroits qui ne présentent pas de risque de submersion ou d'humidité, c'est-à-dire protégés de la pluie, des inondations et de l'eau de rinçage.

Ne pas utiliser le produit à proximité d'étangs ou d'autres plans d'eau.

Conserver hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Des sensations cutanées peuvent se produire, telles que des brûlures ou des picotements sur le visage et les muqueuses. Cependant, ces sensations ne provoquent aucune lésion et sont de nature passagère (maximum 24 heures).

Premiers secours :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Général: Enlever immédiatement tout vêtement contaminé et l'éliminer en toute sécurité.

Inhalation: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion : Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

Contact avec la peau: Laver avec une grande quantité d'eau et du savon. Appeler un médecin si une irritation apparaît et persiste.

Contact avec les yeux : Maintenir l'oeil ouvert et le rincer lentement et délicatement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer après les 5 premières minutes puis continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ne pas polluer le sol, les plans d'eau ou les cours d'eau avec le produit ou son emballage vide.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le contenu/le récipient conformément à la législation en vigueur.

Ne pas verser le produit biocide ni la solution diluée du produit biocide dans les égouts.

La phrase suivante doit être indiquée uniquement dans la FDS :

Les résidus du produit biocide doivent être éliminés conformément à la Directive-cadre sur les déchets (2008/98/CE) et le Catalogue Européen des Déchets (CED) et conformément à la législation nationale. Maintenir les produits biocides dans leur emballage originaux. Ne pas mélanger avec d'autres déchets. Les emballages contenant des résidus de produit doivent être manipulés en conséquence.

Entrée du catalogue des déchets concernant les pesticides : 20 01 19

Entrée du catalogue des déchets concernant les emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus : 15 01 10

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation : 3 ans.

Les conteneurs doivent être conservés dans un endroit frais, sec et ventilé.

Protéger le produit de toute exposition directe au soleil.

Conserver le produit dans le récipient d'origine.

Protéger le produit du gel.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de portée des enfants.

6. Autres informations

Les informations de l'étiquette concernant les organismes cibles doivent correspondre à celles du RCP.